



Lyon 2e  
Jacobins  
78 rue du Président-Edouard-Herriot

## Immeuble d'imprimeur

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA69006432  
Date de l'enquête initiale : 2009  
Date(s) de rédaction : 2009  
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon  
Degré d'étude : monographié

### Désignation

Dénomination : immeuble

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 1999, AE, 92

### Historique

En décembre 1860, un traité (AC Lyon : 321 WP 124) fut passé entre la Ville et Henri Storck, propriétaire et lithographe, de sorte que ce dernier céda gratuitement à la Ville la partie de son immeuble nécessaire à l'ouverture de la rue de l'Impératrice (actuelle rue du Président-Edouard-Herriot), ainsi que le rez-de-chaussée de la propriété Paret qui le confinait au nord, et « tous les droits de nature quelconque » qu'il pouvait avoir sur l'immeuble de M. Bélingard au n°8 rue Thomassin (AC Lyon : 321 WP 129). En échange, la Ville n'imposa à H. Storck aucune plus-value. Selon l'ingénieur en chef, le terrain cédé comptait 44m<sup>2</sup>, de sorte que le terrain occupé par l'immeuble comptait encore 150m<sup>2</sup> (AC Lyon : 321 WP 129). Jusqu'à l'ouverture de la rue, l'immeuble avait ses accès par le n°41 de la rue Centrale (actuelle rue de Brest) et par le n°8 de la rue Thomassin (selon la numérotation de la rue en vigueur en 1859). Le percement lui donna une entrée directe, actuellement au n° 78 de la rue du P.-E.-Herriot, grâce à une façade sur rue, longue de 10 m. La construction des façades de la rue de l'Impératrice fut réglementée, comme le souligne un rapport datant du 24 juillet 1861. En effet, la hauteur de la façade fut fixée à 20m50, en autorisant seulement quatre étages, et éventuellement un cinquième étage « en mansardes ». De même, « la saillie des grands balcons ne pourra dépasser 70 centimètres » (AC Lyon : 315 WP 048 1).

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

### Description

L'immeuble est construit en pierre de taille, sous la forme de deux corps de bâtiments, l'un sur rue et l'autre en fond de cour, reliés par un escalier demi-hors-oeuvre. Il comporte une façade sur rue bâtie après 1860, ornée d'un décor sculpté figuré ainsi que de ferronneries. Les sculptures apparaissent, au quatrième étage sous les frontons, sous la forme de trois portraits (2 femmes et un homme), et de motifs floraux agrémentant les modillons. La porte comporte aussi deux médaillons représentant deux imprimeurs importants, Gutenberg et Senefelder. Les ferronneries s'illustrent par des lambrequins et des garde-corps, au niveau des fenêtres et des balcons, soigneusement travaillés. La façade présente une élévation ordonnancée à travées. L'ascenseur a été ajouté à la fin du XXe siècle. Il existe un corps de bâtiment sur cour qui n'a pu être vu lors de la visite, mais qui pouvait abriter l'atelier de lithographie des Storck.

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre  
Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée, 4 étages carrés, étage de comble

Élévations extérieures : élévation ordonnancée

Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie

Autres organes de circulations : ascenseur

## Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

## Décor

Techniques : sculpture

## Statut, intérêt et protection

Kalice (magasin de vêtements), Linvosges (magasin de vêtements)

Statut de la propriété : propriété privée

## Présentation

### Les propriétaires

Une partie des propriétaires nous est connue par un traité datant de 1861 (AC Lyon : 321 WP 129) ainsi que par une notice biographique publiée par le Musée de l'Imprimerie. En 1850, Frédéric Terme acquit l'immeuble, en succédant à Claudine Thérèse Bonnaud et François Xavier Laverrière, pour une partie, et à la famille Bomand, pour l'autre.

Suite à l'expropriation de F. Terme en 1852, Henri Storck (1814-1889) fut propriétaire de l'immeuble dès le 7 juillet 1852. Selon un traité, la parcelle de terrain était encadrée en 1861, « au nord par les propriétés Paret et Venet, au midi et à l'est par la propriété Dugueyt, et à l'ouest par le surplus de la propriété Storck ».

Henri Storck y tint un atelier de lithographie de 1862 à 1881, date à laquelle son fils Adrien (1851-1908) prit la relève. Adrien Storck, ingénieur des Arts et manufactures, fut un imprimeur de qualité, cultivé et apprécié. En 1894, il se mobilisa afin de réunir en une association les membres de la corporation des imprimeurs de France. De cette volonté naquit l'« Union des maîtres imprimeurs de France ». En 1898, il fonda la société A. Storck et Cie, qu'il transféra l'année suivante dans d'importants ateliers à la Mouche. En 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle qui se déroula à Paris, Storck proposa, en vain, à l'Union des maîtres imprimeurs de France de commémorer le 500e anniversaire de la naissance de Gutenberg.

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1860-1862**  
AC Lyon. 321 WP 123. **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements**, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1860-1862  
AC Lyon : 321WP123
- **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1858-1860**  
AC Lyon. 321 WP 125. **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements**, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1858-1860  
AC Lyon : 321WP125
- **AC Lyon. 3 II 018. Fonds Benoît Vermorel, Aménagement urbain**  
AC Lyon. 3 II 018. **Fonds Benoît Vermorel**, Aménagement urbain : quartier de Bellecour, d'Ainay, de la Presqu'île, 1208-1881  
AC Lyon : 3II018
- **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 14 décembre 1860**  
AC Lyon. 321 WP 124. **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements**, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 14 décembre 1860, 1860-1869

AC Lyon : 321WP124

- **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Service de la voirie, rue de l'Impératrice, traité avec les sieurs Venet et Stork, 1861; Traité Venet et Stork par l'ingénieur en chef, décembre 1860**  
AC Lyon. 321 WP 129. **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Service de la voirie, rue de l'Impératrice, traité avec les sieurs Venet et Stork, 1861; Traité Venet et Stork par l'ingénieur en chef, décembre 1860, 1860-1865**  
AC Lyon : 321WP129
- **Rue de l'Hôtel-de-Ville, alignement, 1859-1899**  
AC Lyon. 315 WP 048 1. **Rue de l'Hôtel-de-Ville, alignement, 1859-1899**  
AC Lyon : 315WP048 1
- **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1858-1868**  
AC Lyon. 321 WP 122. **Rue de l'Impératrice, 1er et 2e arrondissements, Ouverture de la dite rue entre la place des Terreaux et la place Bellecour, 1858-1868**  
AC Lyon : 321WP122

### Documents figurés

- **Ouverture de la rue de l'Impératrice, plan général des travaux, 1859**  
**Ouverture de la rue de l'Impératrice, plan général des travaux, 1859.** (AC Lyon. 321 WP 125)  
AC Lyon : 321WP125
- **Projet d'ouverture d'une rue entre la place des Terreaux et la place de Bellecour, 1858**  
**Projet d'ouverture d'une rue entre la place des Terreaux et la place de Bellecour, 1858.** (AC Lyon. 321 WP 122)  
AC Lyon : 321WP122
- **Plan de la rue de l'Impératrice et des rectifications d'alignements qui sont la conséquence de son ouverture, 1858**  
**Plan de la rue de l'Impératrice et des rectifications d'alignements qui sont la conséquence de son ouverture, 1858.** (AC Lyon : 321 WP 122)  
AC Lyon : 321WP122
- **Ouverture de la rue de l'Impératrice, plan parcellaire, 4e section comprise entre la place des Terreaux et la rue du Bât-d'Argent, 1860**  
**Ouverture de la rue de l'Impératrice, plan parcellaire, 4e section comprise entre la place des Terreaux et la rue du Bât-d'Argent, 1860.** (AC Lyon. 321 WP 123)  
AC Lyon : 321WP123
- **Plan topographique de Lyon et de ses environs, dessiné et gravé sous la direction de M. G. Bonnet, 1857**  
**Plan topographique de Lyon et de ses environs, dessiné et gravé sous la direction de M. G. Bonnet, ingénieur en chef du service municipal, 1857.** (AC Lyon. 321 WP 122)  
AC Lyon : 321WP122

### Bibliographie

- **AUDIN, M. Les origines de l'imprimerie à Lyon. 1973**  
AUDIN Maurice. **Les origines de l'imprimerie à Lyon.** La Courneuve, Ofmi-Garamont, 1973, 53 p.  
p. 10

## Annexe 1

### Pour citer cette étude :

BELLE, Véronique. BOURDIOL, Camille. « Immeuble d'imprimeur, 78 rue du Président-Edouard-Herriot Lyon 2e », Patrimoine de Rhône-Alpes – Région Auvergne-Rhône-Alpes [en ligne], 20 septembre 2009. URL : <https://www.patrimoine.rhonealpes.fr/dossier/immeuble-d-imprimeur/21353b45-29ba-4380-834b-e46b15587047>

## Annexe 2

### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 14 décembre 1860

#### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 14 décembre 1860 (AM : 321WP124)

« (...) attendu qu'en considération de la suppression de ces servitudes qui lui rendaient impossible la libre disposition de son terrain, le sieur Stork cède gratuitement à la Ville tout le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue de l'Impératrice à provenir de son immeuble et de plus le rez-de-chaussée de la propriété Paret qui le confine au nord, tous ses droits sur ladite propriété et sur celle du sieur Bélingard et qu'enfin il paie à la Ville une soulte de 30.000 francs ;  
attendu, quant à l'éviction des locataires, qu'elle demeure à la charge des sieurs Venet et Stork, excepté celle du sieur Seibel, locataire dans les deux maisons, que la Ville prend à sa charge, et de plus celle d'une école de filles dont le bail est au compte de la Ville ».

## Annexe 3

### Service de la voirie. Rue de l'Impératrice. Traité avec les sieurs Venet et Stork, 1861

#### Service de la voirie. Rue de l'Impératrice. Traité avec les sieurs Venet et Stork, 1861 (AC Lyon : 321 WP 129)

« /p.16/ M. Henri Stork comparant cède et aliène, avec toute maintenue et garantie de fait et de droit, à la Ville de Lyon, M. Vaisse pour elle acceptant acquérant en vue de l'ouverture de la rue de l'Impératrice,

Tout le terrain nécessaire à l'ouverture de ladite rue à provenir de l'immeuble qu'il possède à Lyon, prenant accès par l'allée numéro quarante rue Centrale et par l'allée numéro huit rue Thomassin /p.17/ Ladite parcelle de terrain est confinée au nord par les propriétés Paret et Venet, au midi et à l'est par la propriété Dugueyt et à l'ouest par le surplus de la propriété Stork. (...). M. Stork cède en outre à la Ville de Lyon le rez-de-chaussée de l'immeuble Paret qui le confine au nord, ensemble, tous les droits de nature quelconque qu'il peut avoir sur ledit immeuble et sur l'immeuble Bélingard portant le numéro huit sur la rue Thomassin.

#### Origine de propriété

M. Stork est propriétaire de cet immeuble en vertu d'une sentence d'adjudication tranchée à son profit devant le tribunal civil de Lyon, ledit sept juillet mil huit cent cinquante deux, sur une poursuite en expropriation forcée dirigée contre M. Frédéric Terme propriétaire à Lyon cours Morand, 22, et moyennant le prix de quatre vingt un mille francs, outre les charges.

Cette sentence d'adjudication a été transcrite au bureau des hypothèques de Lyon et M. Stork a fait remplir toutes les formalités /p.18/ prescrites par la loi pour purger l'immeuble par lui acquis des hypothèques légales qui pourraient le grever. (...) M. Terme possédait ledit immeuble, savoir :

Une partie, pour être resté adjudicataire aux termes d'une sentence d'adjudication tranchée en l'audience des Criées du Tribunal Civil de Lyon le trente un Août mil huit cent cinquante, sur la vente /p.19/ par licitation poursuivie entre lui et les mariés Claudine Thérèse Bonnaud et François Xavier Laverrière (...).

L'autre partie pour l'avoir acquise des mariés Benoît Alem et Marguerite Bomand (...) et de Benoît Bomand (...) le neuf juillet mil huit cent cinquante.

Enfin cet immeuble appartenait aux consorts Bomand sus nommés, pour l'avoir recueilli dans la succession de M. Jérôme Bomand leur père, qui était propriétaire rentier et demeurait à Lyon.

#### Entrée en jouissance

La Ville de Lyon sera dès aujourd'hui propriétaire de la parcelle de terrain dont il s'agit ; elle entrera en jouissance le vingt quatre juin mil huit cent soixante un.

#### Clauses et conditions

1° M. Stork déclare que la totalité de son immeuble est occupé par le sieur Seybel brasseur à titre de locataire général, moyennant un prix et des conditions dont M. Vaisse reconnaît avoir parfaitement connaissance.

La Ville de Lyon prend à la charge l'éviction /p.20/ de ce locataire, pour le vingt quatre juin mil huit cent soixante un, et elle paiera l'indemnité qui pourra lui être due.

2° La Ville de Lyon concède tous droits de jour et ? sur la rue de l'Impératrice, et elle renonce à tout recours en plus value contre lui, à raison de la création de ladite rue. (...)

#### Situation hypothécaire

M. Stork déclare :

Qu'il est marié en premières noces avec dame Maloine Hirsch,

Qu'il n'a jamais été tuteur ni comptable de deniers publics,

Enfin que l'immeuble dont dépend la parcelle de terrain cédée à la Ville est franc et libre de tous privilèges et de toutes hypothèques conventionnelles et judiciaires. (...)

Titres

M. Stork conservant la majeure partie de son immeuble, conserve aussi ses titres de propriété, mais il devra aider la Ville à toute réquisition.

Servitudes entre les immeubles Stork et Venet. Règlement

M. Venet abandonne au profit de M. Stork ses droits de jours sur la cour de l'immeuble de ce dernier ; son mur de façade sur ladite cour sera démoli et reconstruit s'il y a lieu, ou simplement remis en état, dans l'un et l'autre cas aux frais de M. Venet. La mitoyenneté en sera acquise à M. Stork sur une profondeur de vingt cinq centimètres mesurée à partir du parement sud dudit mur.

Toutefois, M. Venet se réserve le droit de percer des fenêtres d'un mètre de largeur, sur une longueur dudit mur d'un mètre soixante centimètres à partir de l'axe de la mitoyenneté /p.21/ du mur séparatif des immeubles Venet et Moncot (...) mais ces fenêtres seront fermées à verres dormants et des châssis vitrés non dormants pourront être établis à deux mètres en contre haut du dallage des appartements ou des marches ou paliers en [prise] sous lesdites fenêtres. Enfin M. Venet aura la faculté d'établir des auvents qui ne pourront pas dépasser la hauteur des verres dormants ni nuire aux jours de M. Stork.

Bien que la totalité de la cour reste la propriété de M. Stork, celui-ci ne pourra bâtir à moins de deux mètres des dites fenêtres (...) afin de réserver le jour à M. Venet.

M. Stork pourra établir des fenêtres dans le mur en façade sur la cour, établi à un mètre soixante quinze centimètres de l'axe de la mitoyenneté (...) ».

## Annexe 4

### Traité Venet et Storck par l'ingénieur en chef, décembre 1860

#### Traité Venet et Storck par l'ingénieur en chef, décembre 1860 (AC Lyon : 321 WP 129)

« Immeuble prenant accès par l'allée portant le n°41 sur la rue Centrale et par l'allée n°8 rue Thomassin(...). En considération des avantages que le sieur Storck retire de la suppression des servitudes qui pesaient sur lui, du fait de Venet, et de l'ouverture de la rue de l'Impératrice, qui lui donne une façade de 10m sur cette rue, le sieur Storck cèdera gratuitement à la Ville environ 44m carrés de terrain, et lui payera une indemnité de 30 000 fr. (...). Il ne lui reste que 150m carrés de terrain ».

## Annexe 5

### Voirie municipale. Rapport du voyer n°406. Construction d'une maison rue de l'Impératrice, 24 juillet 1861

#### Voirie municipale. Rapport du voyer n°406. Construction d'une maison rue de l'Impératrice, 24 juillet 1861 (AC Lyon : 315 WP 048 1)

« /p.1/ (...) La hauteur verticale de la façade est fixée à 20m50 qui seront mesurés depuis la bordure du trottoir jusques et y compris la corniche sous forget. La construction n'établissant que quatre étages dans la hauteur (...) peut être autorisé à faire un cinquième étage en mansardes aux conditions suivantes. La première pente des combles commencera immédiatement au forget, elle sera renfermée dans un angle intérieur de 75 degrés, sa longueur ne dépassera pas 2m50. A partir de la brisure la pente du toit sera renfermée dans un angle intérieur de 25 degrés et continuée sans interruption jusqu'au faitage. Les façades sur cour seront arasées au même niveau que celle sur rue. /p.2/ La saillie des grands balcons ne pourra dépasser 70 centimètres, celle des banquettes 10 centimètres, celle de la fermeture 20 centimètres mesurés à partir du nu du mur ».





Corps de bâtiment en fond de cour : porte de l'élévation postérieure accessible depuis la cour du 41 rue de Brest  
Phot. Véronique Belle  
IVR82\_20096903085NUCA



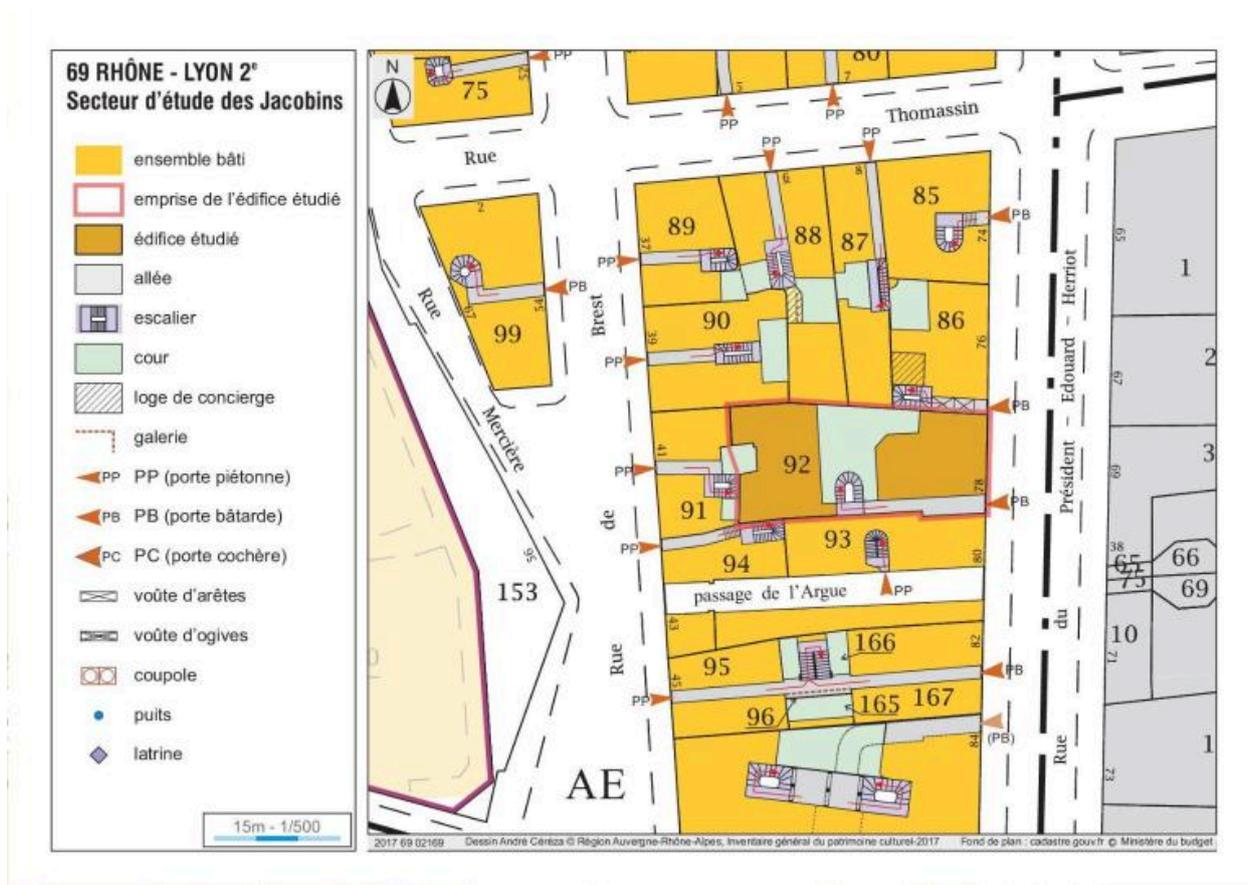
Corps de bâtiment en fond de cour dont la façade postérieure donne sur une cour secondaire  
Phot. Véronique Belle  
IVR82\_20096903127NUCA

## Dossiers liés

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Camille Bourdiol, Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon



Plan-masse et plan de distribution, d'après cadastre.gouv.fr

IVR84\_20176902169NUDA

Auteur de l'illustration : André Céréza

Technique de relevé : relevé schématique ; Échelle : 1/500

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur rue : vue d'ensemble

IVR82\_20096903060NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur rue : la porte piétonne

IVR82\_20096903059NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur rue : balcon et ferronnerie

IVR82\_20096903061NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sur rue : décor sculpté figuré

IVR82\_20096903062NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cour principale, couverte au rez-de-chaussée

IVR82\_20096903065NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier demi-hors-oeuvre sur cour depuis celui de l'immeuble sis 76 rue du Président-Edouard-Herriot

IVR82\_20096903066NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier demi-hors-oeuvre sur cour depuis celui de l'immeuble sis 76 rue du Président-Edouard-Herriot

IVR82\_20096903067NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Escalier, dernière volée : ferronnerie

IVR82\_20096903072NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Corps de bâtiment en fond de cour : porte de l'élévation postérieure accessible depuis la cour du 41 rue de Brest

IVR82\_20096903085NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Corps de bâtiment en fond de cour dont la façade postérieure donne sur une cour secondaire

IVR82\_20096903127NUCA

Auteur de l'illustration : Véronique Belle

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation